



Communiqué de presse

Paris, le 4 juillet 2018

FTPA CONSEILLE LOOMIS POUR L'ACQUISITION DE CPoR DEVISES AUPRES DE TESSI ET DE CREDIT AGRICOLE SA

Le cabinet FTPA a conseillé Loomis dans le cadre de l'acquisition de l'ensemble des actions de la société de crédit français CPoR Devises, actuellement détenue à 80% par Tessi et à 20% par Crédit Agricole SA.

Loomis, opérateur de sécurité fiduciaire, a conclu un accord avec Tessi et Crédit Agricole SA visant à acquérir l'établissement de crédit français CPoR Devises.

CPoR Devises assure la liquidité des marchés de devises et de l'or en France. Le siège de l'établissement est situé à Paris et bénéficie d'implantations à Lyon, Marseille et Nice.

Cette transaction, qui est subordonnée à l'approbation de l'opération par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, devrait être effective à compter du quatrième trimestre 2018.

Cette transaction s'inscrit dans le cadre de la stratégie menée par Loomis visant à renforcer son leadership dans ses activités de traitement des valeurs et espèces.

Cette transaction devrait, ainsi, permettre à Loomis de jouer un rôle actif sur le marché du change en France, considérée comme l'un des marchés les plus touristiques du monde, et d'agir comme distributeur local de devises pour les banques et autres clients.

Conseils de l'opération :

Conseils Acquéreur (Loomis) :

- **FTPA Avocats** : Nathalie Younan (Associée), Pierre Lumeau (Collaborateur)
- **EY** : Ricardo Pires, Romain Zhang, Shubham Tibrewal

Conseil Cédant (Tessi) :

- **Canaccord Genuity** : Olivier Dardel (Associé), Hugo Granat (Collaborateur)
- **Lexan Avocats** : Luigi Giordano (Associé), François Barral-Baron (Associé)
- **Weil Gotshal & Manges** : Alexandre Duguay (Associé)
- **Deloitte** : Jean-Philippe Grosmaître (Associé), Sébastien Manelfe (Associé), Yannick Verchere.

Conseil Cédant (Crédit Agricole SA) :

- **CACIB** : Cyril Paolantoni
- **Baker McKenzie** : Stéphane Davin (Associé), Paul Nury (Collaborateur)

A propos de FTPA :

FTPA est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance.

Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de près de 60 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

Contacts presse (cabinet FTPA)

Agence Elliott & Markus

Aurélie Prosper

01 53 41 89 98

a.prosper@eliott-markus.com

Julie Creuilly

Tel : 01 53 41 41 84

j.creuilly@eliott-markus.com